

COMPTE RENDU du
CONSEIL MUNICIPAL, ROCHEFORT.
28 mars 2022, 19h30.

Présents : M^{mes} et M^{rs} ARGOUD Yves, DURANTET Jean-Paul, DAMOUR Damien, GIROD Jean-Pierre, RIVAL Yves, BERTHIER Pascal, OLSZOWA Jana, URÉA Maria, FARGERÉ Jean-François, THOINET Scarlett.

Absente excusée : M^{me} OMERAGIC Magali (pouvoir à M^{me} OLSZOWA Jana).

Absente : M^{me} DEBAUGE Maryguylène.

Secrétaire de séance : THOINET Scarlett.

Ordre du jour

- 1) Vote du Budget 2022 :
Voté à l'unanimité.
- 2) Vote des taux d'imposition 2022
Voté à l'unanimité.
- 3) Délibération approuvant les taux de fongibilité de crédits :
La nouvelle norme comptable M57 (mis en place le 1^{er} janvier 2022) permet de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Le Conseil municipal autorise donc M. Le Maire à procéder, à compter du 1er janvier 2022, à des mouvements de crédits entre chapitres, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, et ce, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.
Voté à l'unanimité.
- 4) Délibération définissant la durée d'amortissement des subventions d'équipement :
Les subventions d'équipement versées figurent désormais (depuis le 1er janvier 2022) dans la catégorie des immobilisations qui doivent obligatoirement être amorties,
Le Conseil municipal décide donc
 - De fixer à dix ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement lorsqu'elles financent des biens immobiliers ou des installations.
 - De fixer à cinq ans la durée d'amortissement des subventions d'équipement lorsqu'elles financent des biens mobiliers.Voté à l'unanimité.
- 5) Délibération renouvelant le taux de la taxe d'aménagement :
Les taux de la taxe d'aménagement, sur l'ensemble du territoire communal, est maintenu à 4 %.
Voté à l'unanimité.

Questions diverses :

Projet de mettre en place des ateliers Vannerie en extérieur à compter du mois de mai 2022.

Fin de séance à 22h30

